

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25/11/2025

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE POUR AMÉLIORER EN PROFONDEUR LEUR PRISE EN CHARGE

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, **Aurore Bergé**, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, **Marie-Pierre Vedrenne**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et **Vincent Jeanbrun**, ministre de la Ville et du Logement, ont signé une circulaire adressée aux préfets pour améliorer en profondeur la prise en charge des femmes victimes de violences.

Dans le cadre de cette journée, le ministre s'est également rendu auprès des équipes du centre d'hébergement Les Buissonnets de Bures-sur-Yvette (Essonne), membre du réseau de la Fédération nationale solidarité femmes, et géré par l'association Oppelia aux côtés de Jérôme d'Harcourt, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

Avec cette circulaire, l'État établit un cadre national obligatoire : ce qui relevait jusque-là de recommandations devient désormais une norme, applicable à tous les territoires. Chaque femme victime de violences, où qu'elle vive, bénéficiera de la même protection, du même accompagnement, et du même accès prioritaire au logement.

Alors que 30 % des appels au 115 sont faits par des femmes, et que les violences conjugales ne cessent de progresser, le Gouvernement prend ses responsabilités. Depuis 2017, les places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences ont plus que doublé, passant de 5 100 à plus de 11 000. Le budget, lui, a bondi de 30 % depuis 2021. Dans cette perspective, les crédits pour l'hébergement d'urgence inscrits au projet de loi de finances pour 2026 sont en hausse de près de 110 millions d'euros incarnant l'engagement du Gouvernement de faire de ce sujet un axe majeur de son action.

Mais la réalité impose d'aller plus loin. Avec cette circulaire, le Gouvernement renforce :

- L'accès immédiat à un hébergement d'urgence sécurisé : sans attendre, même si les services habituels sont indisponibles ;
- La coordination des acteurs : chaque département devra mettre en place un protocole clair, du repérage au relogement ;
- La protection sur le long terme : des logements sociaux seront prioritairement attribués aux femmes victimes de violences ;
- Une sécurité et un accompagnement renforcés dans les structures : non-mixité, vidéosurveillance, accompagnement spécialisé, soutien aux enfants co-victimes.

En France, plus de 270 000 personnes, dont près 85% de femmes, sont victimes de violences conjugales chaque année. Cette circulaire est un engagement clair : aucune femme ne doit choisir entre sa sécurité et un toit.

Le logement est trop souvent la prison des femmes victimes de violences. Il doit redevenir leur refuge !

Contacts presse

**Service presse d'Aurore Bergé,
ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes
et les hommes et de la lutte contre les discriminations**

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

**Service presse de Marie-Pierre Vedrenne,
ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur**

Mél : service-presse@interieur.gouv.fr

**Service presse de Vincent Jeanbrun,
ministre de la Ville et du Logement**

Mél : valentin.vella@ville-logement.gouv.fr

[Désinscription ici](#)